

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

## UNE PROPOSITION EMPLOYEUR TORTUEUSE ET DECEVANTE!

Le système étant toujours déficitaire, il est important de parvenir à trouver des solutions pérennes.

Dans ce but, la **CFDT** porte toujours la revendication de l'intersyndicale, à savoir, **une** participation employeur à hauteur de 60% contre 50% aujourd'hui.

Afin de donner du temps à cette négociation, un accord a été signé notamment par la CFDT qui acte le transfert d'un montant équivalent au déficit 2023 de la complémentaire santé, de la prévoyance vers la complémentaire santé.

La CFDT revendique toujours et encore une cotisation juste et équitable!

La solution, que celle-ci soit proportionnelle au salaire.

Cette solution est loin de faire l'unanimité! En effet, une partie des organisations syndicales catégorielles est opposée à tout changement et préfère maintenir l'existant qui est défavorable aux salariés ayant les rémunérations les plus faibles! L'employeur propose, en plus d'un déblocage de fond de 7 millions d' $\in$ , de diminuer la cotisation prévoyance afin de réinjecter les montants récupérés (environ 8 millions d' $\in$ ) dans la cotisation santé à hauteur de 5 à 6 $\in$  (11 à 12 $\in$  pour la cotisation famille).

gérennisation ? Mecanisme ?

Devant de nombreuses interrogations, l'employeur nous a annoncé que la somme allouée serait figée dans le temps!

La **CFDT** revendique au contraire qu'elle soit proportionnelle aux cotisations payées par les salariés afin de progresser au fil des années!

L'employeur indique également souhaiter augmenter de 4% la cotisation, compensée de son point de vue par la baisse de la cotisation prévoyance.

Par ailleurs, l'employeur souhaite qu'un travail soit mené concernant le panier de prestations.



VALEURS DE LA SÉC

Cela est la conséquence de la structuration actuelle de la cotisation : une part fixe et identique à toutes et tous basée sur le PMSS (3864 € en 2024), à laquelle s'ajoute une part variable limitée au Plafond Annuel de la Sécurité sociale.

Ainsi, pour un salaire de 2000€ brut mensuel, la cotisation est d'environ 58€ (2,90% du salaire), versus 88€ (1,47% du salaire) pour un salaire brut mensuel de 6000€!

Ne serait-il pas temps de rééquilibrer le système en créant un vrai mécanisme de solidarité au sein de la Sécurité sociale? Que chacun contribue de façon équivalente et proportionnelle à son salaire!

Pour la CFDT, c'est une évidence!



Flashez pour plus d'info CFDT



Je souhaite adhérer